

Le bureau du SNES-FSU 40 a pour objectif de débattre, porter et défendre les revendications et les propositions des personnels du second degré dans les Landes. Il est composé de :

Sonia MOLLET	Lycée Duruy, Mont-de-Marsan, Secrétaire départementale.
Damien MASSON	Collège d'Albret, Dax, Secrétaire départemental adjoint.
Jean-Michel TÉODORI	Collège de Peyrehorade, Secrétaire départemental adjoint, CHSCTD.
Patrick FAURENS	Collège J. Moulin, St Paul-Les-Dax, Secrétaire départemental adjoint en charge du CHSCT académique.
Marianne CAMPAGNOLLE	Lycée Despiau, Mont-de-Marsan, trésorière.
Mireille BEZELGA	Lycée Duruy, Mont-de-Marsan.
Bernard BOCQUENET	Retraité.
Marlène BORDESSOULES	Collège Rostand, Tartas.
Paul CABANNES	Collège JM Lonne, Hagetmau.
Cécile CLUZEAU	Lycée Sud des Landes, St Vincent de Tyrosse.
Marie-Claire FRANCEZ	Lycée Duruy, Mont-de-Marsan.
Christelle LALANNE	Collège D. Mitterrand, St Paul-Les-Dax.
Armelle MASSON	Collège d'Albret, Dax.
Valérie MORESMAU	Lycée de Borda, Dax.
Yann NEGUI	Lycée Tazieff, St Paul-Les-Dax.
Elise ROCA	Lycée G. Crampe, Aire sur l'Adour.

POUR CONCLURE :

Adhérer, militer, discuter, agir pour nos métiers mais aussi débattre pour l'idéal d'une école plus démocratique, c'est faire un acte de citoyenneté, s'ouvrir aux autres et vouloir contribuer au changement.

En cette période de mise en question du paritarisme, il est fondamental de faire entendre votre voix au moment des élections professionnelles de décembre 2018 car le paritarisme est un gage de transparence, de lutte contre l'arbitraire et la méritocratie effrénée.



NOUS CONTACTER :

→ SNES-FSU LANDES

- ↳ Maison syndicale - 97 place Caserne Bosquet- 40000 Mont-de-Marsan.
- ↳ Portables : 06.85.34.35.87 (S. Mollet) 06.12.51.76.53 (D. Masson)
06.95.19.27.93 (P. Faurens) 06.11.97.41.21(JM Teodori)
- ↳ Mail : snes40@bordeaux.snes.edu
- ↳ Site du S2 Landes : page sur le site académique www.bordeaux.snes.edu
- ↳ Nous sommes de permanence à la Caserne Bosquet tous les jeudis, de 10h à 16h.

Vous pouvez aussi

- ↳ contacter la section académique (S3) au 05 57 81 62 40
du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.
- ↳ consulter le site académique du SNES-FSU www.bordeaux.snes.edu
ou le site national : www.snes.edu

→ QUE FAIT LE SNES LANDES ?

● Le SNES-FSU vous informe, vous forme et vous défend

Nous sommes les représentants que vous avez élus. Sans nous, nos informations, nos idées, nos actions, n'ont pas le même poids.

► Nous vous faisons parvenir des circulaires, des enquêtes, des mails pour :

➔ vous renseigner sur la situation départementale, sur vos droits, sur le fonctionnement des établissements.

➔ vous inviter à nous faire remonter des informations essentielles (postes, effectifs, moyens, compléments de service, conditions de travail, IMP...).

➔ vous informer du calendrier des actions syndicales (rassemblements, audiences, grèves...).

► Nous organisons des stages de formation syndicale dans le département (conditions de travail, droits et statuts, prise en charge d'un S1, être élu en CA, réflexions sur les réformes...).

► Nous nous déplaçons, à votre demande, pour animer l'heure d'information syndicale à laquelle vous avez droit chaque mois.

La loi vous autorise à poser 12 jours de formation syndicale par an. Il suffit de respecter le délai d'un mois pour déposer cette demande au secrétariat de votre établissement.

► Nous intervenons dans le mouvement social pour porter nos idées et nos valeurs progressistes.

● Fort de sa victoire aux élections professionnelles de novembre 2015, le SNES-FSU intervient pour continuer à défendre vos droits, vos conditions de travail et à porter vos revendications comme vos propositions :

► Auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, ex Inspecteur d'Académie) nous évoquons les problèmes spécifiques rencontrés dans vos établissements et accompagnons les délégations d'établissements, le cas échéant.

► Auprès du Conseil départemental, nous intervenons pour obtenir de nouvelles

créations de collèges, de meilleurs équipements, à propos de la maintenance des TICE.

► Nos commissaires paritaires, élus aux élections professionnelles, suivent votre carrière et vos demandes de mutation lors des commissions paritaires au Rectorat et au Ministère.

● Le SNES-FSU vous représente dans les instances départementales :

► Au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) : sa compétence est de discuter de l'affectation des moyens et des postes des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

► Au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale : on y discute des grandes lignes de la politique éducative, de la sectorisation des collèges et des lycées ainsi que des crédits d'investissement et de fonctionnement des collèges des Landes.

► Au CHSCTD (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental) : les représentants des personnels y contribuent

à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des travailleurs et à l'amélioration de nos conditions de travail.

Cette représentation n'est possible que grâce à la confiance que vous accordez au SNES-FSU à travers votre vote aux élections professionnelles. C'est le nombre de voix qui détermine le nombre de sièges de nos représentants dans ces instances.

Avant chacune d'elles, il est important de nous transmettre des informations et de nous faire part de vos revendications : sans vos remontées et analyses de terrain nos interventions sont moins pertinentes.

→ L'ÉQUIPE DU SNES-FSU DES LANDES (S2)

Choisir le SNES-FSU c'est rejoindre un syndicat

● Multicatégoriel des personnels du second degré : professeurs, CPE, PSY-EN, MA, contractuels, surveillants.

● Fort et indépendant grâce à sa forte représentativité et à son maillage de militants dans les établissements qui nous permet d'être à vos côtés.

● Revendicatif pour améliorer les conditions de travail mais aussi pour faire évoluer l'Ecole et combattre les inégalités.

Votre adhésion, votre soutien, votre engagement font notre force !

Le SNES-FSU est structuré en S1 (la section de votre établissement), en S2 (la section départementale), en S3 (la section académique) et en S4 (le niveau national).

Au sein de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), le SNES fait avancer les idées d'un enseignement du second degré plus démocratique et discute celles-ci avec les autres syndicats de l'Education Nationale de la FSU : SNUIPP pour le 1er degré, SNEP pour l'éducation physique, SNUEP pour l'enseignement professionnel, UNATOS pour les agents, SNASUB pour les personnels administratifs, SNESUP pour l'enseignement supérieur, et d'autres, sont nos partenaires dans la réflexion. Dans la FSU, des syndicats hors Education Nationale permettent aussi des échanges fructueux et une largeur de vue intéressante.